



GUIDES

RENTÉE
2015

onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

L'ENTRÉE EN

6^E

901263



www.onisep.fr/lalibrairie

ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

SÉJOURS LINGUISTIQUES À L'ÉTRANGER

**BROCHURE
GRATUITE**

sur www.ef.com

- > Séjours linguistiques encadrés pendant les vacances scolaires
- > Cours tous niveaux à partir de la 6ème
- > Séjours à thème : chant, sport, mode...
- > Hébergement chez l'habitant ou en résidence
- > Progrès rapides avec la méthode EF Action Learning

BUREAUX EF EN FRANCE

Paris : 01 42 61 50 22

Strasbourg : 03 88 16 16 05

Lyon : 04 72 69 54 50

Nice : 04 92 00 09 90

Marseille : 04 96 17 06 80

Bordeaux : 05 56 13 21 13

Toulouse : 05 61 23 63 94

Nantes : 02 40 35 89 20



www.facebook.com/EFFrance

www.ef.com





Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Publication de l'Onisep : © Onisep mars 2015

Office national d'information sur
les enseignements et les professions

12 mail Barthélemy Thimonnier,
CS 10450 Lognes
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 80 35 00

Directeur de la publication : George Asseraf
Directrice adjointe : Marie-Claude Gusto

Éditions Cross-Média

Chef de département : Élisabeth Gros
Rédactrice en chef : Laurence Congy
Correctrice : Valérie Doineau

Ressources documentaires

Chef de département : Gilles Foubert
Documentaliste : Pierre Martin

Studio

Chef de service : Bruno Delobelle
Maquette et mise en pages : Cyril Laurent

Fabrication

Chef de service : Marie-Christine Jugeau
Photogravure : Key Graphic (Paris)
Impression en France : Roto Aisne (02)
sur papier Grapho Invent issu de forêts
gérées durablement

Diffusion et commercialisation

Onisep VPC, 12 mail Barthélemy Thimonnier,
CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée
Cedex 2

Internet : onisep.fr/lalibrairie

Relations clients : service_clients@onisep.fr

Code de diffusion Onisep : 901263

ISBN papier : 978-2-273-01263-8

ISSN : 1763-8577

Publicité

Mistral Média, 365, rue de Vaugirard,
75015 Paris
Tél. : 01 40 02 99 00

Contacts : Directeur général : Luc Lehericy
(luc.lehericy@mistralmedia.fr)
Directeur commercial : Vivian Favro
(vivian.favro@mistralmedia.fr)

Plan de classement Onisep : ENS 42 00 00



Dépôt légal : mars 2015

Reproduction, même partielle, interdite
sans accord préalable de l'Onisep.

Pour vous, parents des nouveaux collégiens, cette rentrée 2015 est un événement important de la vie de votre enfant et donc de la vôtre. Il y a quelques mois encore, il/elle jouait dans la cour des grands de son école. Ses repères étaient assurés dans sa classe de CM2, où il/elle connaissait la plupart des élèves, qu'il/elle côtoyait souvent depuis le CP. Aujourd'hui, votre enfant entre au collège et doit s'intégrer dans une nouvelle communauté scolaire, où il/elle fait partie des plus jeunes, au milieu de camarades arrivant de différentes écoles.

La 6^e est la première année des études secondaires, organisées sur quatre niveaux, de la 6^e à la 3^e pour le collège, suivies de 3 années pour le lycée. Ces études aboutissent au baccalauréat général, technologique ou professionnel qui constitue le premier grade universitaire et ouvre ainsi l'accès aux études supérieures et aux formations professionnelles.

L'Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions) a pour mission de service public d'accompagner le parcours de formation initiale du collégien à l'étudiant. Il informe sur les métiers et les formations et fournit la documentation la plus actuelle et la plus fiable.

En matière d'orientation, le premier point d'accueil pour chaque élève est le centre de documentation et d'information du collège, le CDI, sous la responsabilité du/de la professeur/e documentaliste. Il/elle apprend aux élèves à maîtriser les accès aux sources d'information et notamment celles de l'Onisep, qu'il s'agisse de lire les publications imprimées, de consulter les sites dédiés à l'orientation ou de questionner les services numériques en ligne. L'ensemble des personnels des équipes éducatives est, lui aussi, formé à l'utilisation de ces ressources pour accompagner votre enfant, notamment les conseillers d'orientation-psychologues intervenant dans les collèges et rattachés aux centres d'information et d'orientation.

Mais ces ressources de l'Onisep vous sont également directement accessibles pour que vous puissiez aider votre enfant à construire son parcours. À cet effet, un espace spécifique vous est réservé sur le portail www.onisep.fr/parents_collegiens où vous pourrez retrouver toutes les informations sur les inscriptions au collège, l'organisation des études, le suivi de la scolarité, les programmes, les aides financières, les poursuites d'études...

Vous pourrez aussi contacter, par mél, téléphone ou tchat, nos conseillers en ligne via le service gratuit www.monorientationenligne.fr.

Ce Guide, « L'entrée en 6^e », également en téléchargement sur www.onisep.fr, est donc la première étape de l'accompagnement de votre enfant dans l'enseignement du 2^d degré.

L'Onisep est à votre écoute pour faire évoluer, ensemble, la qualité de ses productions et services en ligne afin de toujours mieux répondre à vos questions sur l'orientation des jeunes.

George ASSERAF
IGAENR/Directeur de l'Onisep

Sommaire

L'entrée en 6 ^e	p. 4
La 6 ^e de A à Z	p. 4
Besoins spécifiques : des réponses	p. 6
L'emploi du temps en 6 ^e	p. 8
La 6 ^e et après	p. 9
L'Onisep : l'information pour l'orientation	p. 10



Découvrez et commandez
en un clic nos publications
www.onisep.fr/lalibrairie

L'ENTRÉE EN 6^E

Ça y est : votre enfant entre au collège ! Des locaux plus vastes, l'éloignement, avec souvent le car et la demi-pension, des centaines d'élèves, plusieurs enseignants pour une même classe et un enseignant par matière... pour l'aider à passer en douceur de l'école au collège, suivez le Guide !

↳ La 6^e de A à Z

Quelques points de repère sur le « vocabulaire pratique » utilisé au collège, pour répondre aux questions immédiates que vous vous posez...

↳ **Accompagnement personnalisé**

À raison de 2 h hebdomadaires, il permet d'effectuer les éventuelles mises à niveau nécessaires, mais aussi d'acquérir des méthodes pour approfondir et consolider ses connaissances et compétences. Selon les lacunes et les besoins repérés, les mises à niveau sont assurées par l'équipe des professeurs du collège.

↳ **Aides financières**

Bourses, fonds social collégien, fonds social pour la cantine... pour en bénéficier, adressez-vous au secrétariat du collège et/ou à l'assistant/e social/e scolaire. Ils vous fourniront l'information nécessaire pour accéder aux dispositifs de l'Éducation nationale, des villes, du département ou de la région.

INFO +

Des lieux pour se renseigner

- **Le centre de documentation et d'information (CDI) ou le bureau de documentation et d'information (BDI)**

C'est le « lieu-ressource » du collège pour la recherche d'informations sur les filières d'études, les diplômes, les métiers, les concours administratifs... Mais aussi pour trouver toutes les informations nécessaires pour préparer un exposé, un cours... ou tout simplement pour se cultiver.

- **Le centre d'information et d'orientation (CIO)**

Répartis sur tout le territoire, les CIO sont des services publics de proximité gratuits de l'Éducation nationale. Ils mettent à disposition, en libre consultation, une documentation approfondie et détaillée sur les secteurs professionnels et les métiers, l'offre de formation dans l'enseignement secondaire et supérieur. Ils proposent des entretiens individuels avec un conseiller d'orientation-psychologue (COP).

Des collèges connectés

L'informatique est présente dans tous les collèges...

Une expérimentation est menée dans 72 collèges pour aller plus loin dans l'intégration du numérique dans les enseignements et la vie scolaire et pour mettre en place : des usages numériques initiés par les professeurs et les élèves ; des services d'information numérique accessibles aux parents. Après évaluation, les « bonnes pratiques » seront généralisées à l'ensemble des collèges.

↳ **Assistant/e social/e scolaire**

Son rôle : prendre en compte et résoudre des difficultés particulières (familiales, financières...) si vous en éprouvez le besoin. Il/elle est formé/e à l'écoute des élèves et tenu/e au secret professionnel. Il travaille en coopération avec le médecin et l'infirmier/ère scolaires qui assurent des permanences dans le collège.

↳ **Assurances scolaires**

Bien que non obligatoires, elles sont vivement conseillées, et même exigées pour toutes les activités facultatives, du type sortie au théâtre après les heures de cours, séjour linguistique, voyage scolaire...

Renseignez-vous auprès de votre assureur ou d'une association de parents d'élèves.

↳ **Bulletin trimestriel**

Vous le recevez après le conseil de classe de fin de trimestre. Il comporte les notes et appréciations de chaque professeur, et une synthèse du chef d'établissement pour faire le point sur les progrès et difficultés éventuelles de votre enfant.

↳ **Cahier de textes ou agenda**

Sous format papier, il permet à l'élève de noter les leçons à apprendre, les exercices à faire, les consignes des professeurs... Il vous permet aussi de suivre ce qui a été fait en classe. Sous format numérique, le cahier de textes de la classe est consultable depuis l'espace numérique de travail (ENT) du collège.

↳ **Carnet de correspondance (ou de liaison)**

Il contient le règlement intérieur du collège, les absences, retards, modifications d'emploi du temps, réunions, sorties, notes, demandes de rendez-vous, horaires du collège... et l'autorisation de sortie de votre enfant. Veillez à ce qu'il soit toujours dans le sac de votre enfant, qui doit être à même de le présenter dès qu'on le lui demande.

➤ Chef/fe d'établissement

Le/la « **principal/e** », généralement secondé/e par un/e adjoint/e, dirige et coordonne l'ensemble du personnel du collège. Il met également en place le projet d'établissement. Responsable de la sécurité des personnes et des biens, il peut prononcer des sanctions disciplinaires. Il préside les conseils d'administration, de discipline et de classe. Vous pouvez le rencontrer après avoir pris rendez-vous avec son secrétariat.

➤ Conseiller/ère d'orientation-psychologue (COP)

Le/la **COP** fait partie de l'équipe éducative. À ce titre, il participe aux bilans et aux conseils pour favoriser l'adaptation de votre enfant. Il informe sur les poursuites d'études et les professions. Il peut recevoir votre enfant à sa permanence du collège, sur rendez-vous ou au CIO (centre d'information et d'orientation), dont relève le collège.

➤ Conseiller/ère principal/e d'éducation (CPE)

Sous l'autorité du chef d'établissement, le/la **CPE** organise le bon déroulement de la « vie scolaire ». Responsable de l'animation, il coordonne les assistants/es d'éducation (les « surveillants/es »). Il suit la scolarité de votre enfant, et contrôle en particulier son assiduité (entrées, sorties, absences, retards).

➤ Espace numérique de travail (ENT)

Aussi appelé « cartable électronique », l'ENT est un site sécurisé où élèves, professeurs, personnels administratifs et parents peuvent trouver les informations, les outils et les services numériques en rapport avec leurs activités au collège, ainsi que les moyens de communiquer avec le personnel éducatif et administratif.

➤ Heures de vie de classe

Ces 10 h, réparties sur toute l'année scolaire, permettent d'installer un dialogue permanent autour du fonctionnement du collège, de la classe... entre les élèves de la classe ou entre les élèves et leurs professeurs (ou d'autres membres de l'équipe éducative).

➤ Livret personnel de compétences (LPC)

Dans le cadre du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le LPC est amené à évoluer. Pour en savoir plus : www.education.gouv.fr.

➤ Organisation personnelle

Chaque professeur/e indique le travail personnel (révisions, recherches à faire pour un exposé, matériel à apporter...) pour le cours suivant. Ces consignes sont notées à la fois sur le cahier de textes de la classe et sur celui de votre enfant. À vous d'en prendre connaissance afin d'aider votre enfant à bien s'organiser.

➤ Professeurs/es

Avec un/e **professeur/e** par matière, votre enfant doit s'adapter aux différentes manières de travailler et aux attentes de chacun. Le/la **professeur/e principal/e** joue un rôle de référent/e pour vous et votre enfant. Il prépare les conseils de classe, facilite le dialogue entre les différents enseignants de la classe. N'hésitez pas à rencontrer ces enseignants lors des réunions parents-professeurs pour faire le point sur le travail et le comportement de votre enfant.

➤ Professeur/e documentaliste

Le/la **professeur/e documentaliste** initie les élèves à la recherche documentaire : comment sont classées les informations, où les trouver dans une base de données ou sur Internet, les comprendre et les exploiter. Seul ou en collaboration avec l'équipe enseignante, le professeur documentaliste peut mettre en place des actions visant à favoriser l'ouverture des élèves à la culture artistique ou scientifique (rencontres avec des artistes, visites de musées, de laboratoires, rédaction d'un journal, visionnage et étude d'une œuvre cinématographique, accueil d'expositions...).

➤ Règlement intérieur (RI)

Voté par le conseil d'administration, il définit les règles de vie au sein de la classe et du collège. Par exemple : les horaires d'ouverture, les heures de sortie pour les externes et les demi-pensionnaires, l'usage des locaux, les droits et obligations des élèves, etc. Ce document vous est communiqué lors de l'inscription de votre enfant, et est affiché dans le collège. Il comprend également la Charte de la laïcité à l'école.

➤ Représentant/e des parents d'élèves

Les représentants élus des parents d'élèves sont membres du conseil d'administration. Grâce à eux, vous participez au fonctionnement du collège, et bénéficiez de leurs informations, de leur aide et de leurs conseils, tout au long de l'année scolaire. Demandez leurs coordonnées au secrétariat du collège. Des parents délégués participent aux conseils de classe.

➤ Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture sera effectif à la rentrée 2015. En attendant, la formation dispensée sera articulée autour de l'acquisition de compétences dans 5 domaines principaux :

- les langages pour penser et communiquer ;
 - les méthodes et outils pour apprendre ;
 - la formation de la personne et du citoyen ;
 - les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
 - les représentations du monde et l'activité humaine.
- Pour en savoir plus : www.education.gouv.fr.

➤ Besoins spécifiques : des réponses

Difficulté ponctuelle ou plus importante, mais aussi risque de décrochage, situation de handicap... à tout moment de la scolarité, votre enfant peut bénéficier de dispositifs qui mettent en œuvre les réponses adaptées à ses besoins.

➤ L'accompagnement éducatif

À raison de 2 h hebdomadaires, il concerne tous les élèves volontaires. Ce dispositif est proposé dans 4 domaines (aide aux devoirs et aux leçons ; pratique artistique et culturelle ; pratique sportive ; pratique orale de l'anglais) en complément des enseignements obligatoires.

➤ L'accompagnement continu

Cet accompagnement est proposé aux élèves de 6^e des réseaux d'éducation prioritaire (REP). Il leur permet d'améliorer leur méthode de travail, leur apprentissage des leçons, et de s'approprier des repères culturels pendant les temps laissés libres entre les heures de cours jusqu'à 16 h 30.

➤ D'COL

Dispositif d'aide, de soutien et d'accompagnement en français, maths et anglais pour les élèves de 6^e de l'éducation prioritaire, D'COL est proposé par l'équipe enseignante pour la durée de l'année scolaire, avec l'accord des parents.

Un site propose à l'élève de prolonger l'accompagnement hors de l'établissement scolaire.

➤ Les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)

Ces dispositifs d'aide individualisée s'adressent aux élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition du socle commun... Les PPRE peuvent intervenir à tout moment de la scolarité, pour une durée variable. Le contenu du projet défini pour votre enfant est formalisé dans un document qui vous est communiqué.

➤ Les PPRE « passerelles »

En fin de CM2, les élèves en difficulté peuvent bénéficier de PPRE « passerelles ». Des objectifs d'apprentissage prioritaires et des modalités de poursuite des aides à engager dès le début de l'année de 6^e sont alors définis.

➤ Handicap

L'élève reconnu handicapé par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) peut être scolarisé en classe ordinaire ou dans un dispositif d'inclusion scolaire (Ulis). S'il ne peut être scolarisé en milieu ordinaire, il sera orienté vers un établissement médico-social par la CDAPH, après accord de la famille. Pour en savoir plus : www.onisep.fr, rubrique Formation et handicap ; plate-forme téléphonique Aide Handicap École (0810 55 55 00) et aidehandicapecole@education.gouv.fr.

➤ Le projet d'accueil individualisé (PAI)

Si votre enfant présente un trouble de la santé invalidant, il peut bénéficier d'un PAI mis au point par le médecin scolaire pour organiser les aides adaptées. Rapprochez-vous du chef d'établissement.

➤ Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP)

Les élèves ayant des troubles des apprentissages peuvent bénéficier d'un PAP comprenant les aménagements pédagogiques nécessaires. Rapprochez-vous du chef d'établissement, du professeur principal ou du médecin scolaire.

➤ L'accompagnement des EIP

Un tiers des enfants intellectuellement précoces (EIP) sont en situation d'échec scolaire relatif ou massif. Différents dispositifs peuvent répondre à leurs besoins. Rapprochez-vous du professeur principal ou du COP du collège.

➤ Les dispositifs relais

Ces dispositifs accueillent, de façon temporaire, des collégiens dont le comportement n'est plus supportable en classe. Objectifs : prévenir le décrochage et permettre la rescolarisation en milieu ordinaire. L'admission dans ces structures se fait sur dossier avec l'accord de l'élève et de sa famille.

➤ Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

Les élèves de nationalité étrangère sont inscrits dans une classe ordinaire correspondant à leur classe d'âge (sans dépasser un écart d'âge de 2 ans). Ils bénéficient d'un soutien linguistique en français favorisant la scolarisation dans toutes les matières. Quand le collège est pourvu d'une UPE2A, l'élève bénéficie d'un parcours personnalisé tenant compte de ses acquis antérieurs.

➤ Les SEGPA

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), parties intégrantes des collèges, accueillent des élèves, de la 6^e à la 3^e, ayant des difficultés scolaires importantes et persistantes. Ils y bénéficient de programmes adaptés, en classes à effectifs réduits, avec des enseignants spécialisés. Priorité aux compétences de base et à la découverte de champs professionnels pour faciliter l'admission en voie professionnelle.

Pour Comprendre

Toutes les matières

Conforme aux programmes



L'ouvrage le plus complet pour réussir son entrée au collège

- ▶ Cours réexpliqués
- ▶ Méthodes avec exemples
- ▶ 700 exercices progressifs
- ▶ Bilans
- ▶ Dictées



- ✓ **LE GUIDE PARENTS :**
 - les conseils
 - tous les **corrigés détachables**
- ✓ **UN POSTER** en histoire-géo à détacher

hachette
ÉDUCATION

Français

Maths

Anglais

Hist-Géo
EMC

SVT

DICTÉES

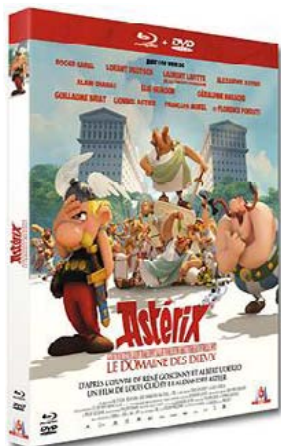
"BEAU, DRÔLE
ET INTELLIGENT"
20 MINUTES

Astérix®

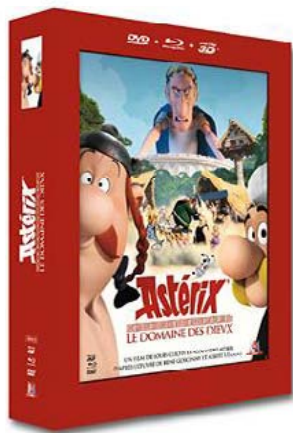
LE DOMAINE DES DIEUX

UN FILM DE LOUIS CLICHY ET ALEXANDRE ASTIER
D'APRÈS L'ŒUVRE DE RENÉ GOSCINNY ET ALBERT UDERZO

"ASTIER ET CLICHY
ONT TROUVÉ LA RECETTE
DE LA POTION MAGIQUE !"
PREMIERE



COMBO DVD/BLU-RAY



COMBO DVD/BLU-RAY/BLU-RAY 3D



BONDS

- DVD + COMBO DVD/BLU-RAY + COMBO DVD/BLU-RAY/BLU-RAY 3D
 - INTERVIEW D'ALEXANDRE ASTIER ET LOUIS CLICHY
 - ASTÉRIX LE DOMAINE DES DIEUX - LES VOIX - SCÈNES COUPÉES (BOARD)
 - COMMENTAIRES AUDIO D'ALEXANDRE ASTIER ET LOUIS CLICHY - BANDE ANNONCE / TEASER
- COMBO DVD/BLU-RAY + COMBO DVD/BLU-RAY/BLU-RAY 3D
 - MAKING OF (13 MN) - ASTÉRIX LE DOMAINE DES DIEUX : L'ANIMATION 3D
 - DOCUMENTAIRE « LA POTION D'ASTÉRIX » (55 MN)

Alamo



PAR TOUTATIS, ILS REVIENNENT EN **BLU-RAY, BLU-RAY 3D ET DVD !**



Droits d'adaptation: Les Éditions Albert René / Cocomy - Librairie © 2014. MS Studio, Belgique, MS Films et SNC. Tous droits réservés.
 Conception graphique: © 2015 20th. Tous droits réservés. Ne pas reproduire sans la permission écrite de 20th.

➤ L'emploi du temps en 6^e

Consolider les acquis de l'école primaire et initier les élèves aux méthodes de travail propres au collège, tel est l'objectif de la classe de 6^e.

Actuellement intitulée cycle d'adaptation, la 6^e est destinée à mieux préparer votre enfant à devenir autonome, tout en découvrant de nouvelles disciplines. Pour améliorer la continuité pédagogique éducative entre l'école et le collège, des conseils école-collège sont mis en place. Le programme d'actions est choisi par le collège. Il peut notamment repérer les points forts ou les éventuelles difficultés d'apprentissage de votre enfant, en donnant la priorité à la maîtrise de la langue ainsi qu'à l'acquisition de nouvelles méthodes de travail.

INFO +

Dès la 6^e : réfléchir à son avenir

Développer sa culture artistique et culturelle

Permettre à tous les élèves, de l'école au lycée, d'aller à la rencontre d'œuvres et d'artistes pour acquérir une culture artistique personnelle, tel est l'objectif du **parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)**. Ce dernier est organisé sur le temps scolaire et périscolaire, en se fondant sur des enseignements et des actions éducatives.

Vers un parcours citoyen

Dans le cadre de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, un « parcours citoyen », avec de nouveaux enseignements, devrait être mis en place dès la rentrée 2015. Pour suivre le calendrier de sa mise en place : www.education.gouv.fr.

Construire son passeport orientation-formation

À partir d'une connaissance de l'entreprise et du monde professionnel (via des visites, des stages, des enquêtes...), l'élève se construit, pas à pas, un **parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODEMPEP)**. Il apprend ainsi à mieux se connaître, à identifier ses goûts et centres d'intérêt, et à explorer les métiers et les formations, tout en se forgeant les bases d'une culture économique, et à développer les compétences nécessaires pour construire un « savoir s'orienter ».

Un espace virtuel pour construire son parcours

Le **webclasseur orientation** est un espace de travail numérique destiné aux collégiens et aux lycéens. C'est un support du PIIODEMPEP (voir ci-dessus) qui aide l'élève à trier, hiérarchiser et mémoriser l'ensemble des informations qu'il a recueillies tout au long de sa scolarité. Les parents ont accès au webclasseur pour consulter les activités de classe et les temps forts de l'orientation de leur enfant tout au long de l'année scolaire.

L'application **FOLIOS** se substitue progressivement au webclasseur, en mettant l'accent sur les parcours éducatifs comme le PIIODEMPEP ou le PEAC (voir ci-dessus).

➤ Les classes bilingues

Certains collèges proposent d'étudier, dès la 6^e, 2 langues vivantes en parallèle. Les 5 principaux couples de langues étudiées : anglais-allemand (75 % des classes), anglais-espagnol (16 % des classes), anglais-italien (4,5 % des classes), anglais-chinois (près de 2 %), anglais-portugais (un peu plus de 1 %). Le plus souvent, les élèves suivent 3 h hebdomadaires dans chacune des 2 langues.

➤ Les sections sportives scolaires (SSS)

Elles concilient études et pratique sportive renforcée avec un club, comme au sein de l'association sportive du collège (UNSS). Votre enfant bénéficie, en plus de l'horaire d'EPS, d'un minimum de 3 h d'entraînement hebdomadaire. L'inscription dans les SSS est régulée au niveau de l'académie, avec des exigences de niveau scolaire, de pratique sportive et de motivation.

➤ Les classes à horaires aménagés (CHA)

Musique, danse, théâtre... ces classes permettent de concilier les exigences scolaires avec un enseignement artistique approfondi (en conservatoire, école nationale de musique, de danse). Une convention, entre l'autorité académique et l'institution artistique ou culturelle, définit le déroulement des activités. L'admission en CHA est examinée, le plus souvent, par une commission, le chef d'établissement (sur avis des professeurs), et les responsables d'enseignements artistiques.

➤ Enseignements et horaires en 6^e

Enseignements	Horaires
Français	4 h 30 (dont 30 min en groupes à effectifs allégés) ou 5 h
Mathématiques	4 h
Langue vivante étrangère	4 h
Histoire-géographie-éducation civique	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30 (dont 30 min en groupes à effectifs allégés)
Technologie	1 h 30 (dont 30 min en groupes à effectifs allégés)
Arts plastiques	1 h
Éducation musicale	1 h
Éducation physique et sportive	4 h
Accompagnement personnalisé	2 h hebdomadaires par classe
Heures de vie de classe	10 h annuelles par classe
Total horaire hebdomadaire	26 h 30 à 27 h

Pour en savoir plus sur les programmes au collège : www.education.gouv.fr, onglet « Collège ».

↳ La 6^e et après

Panorama de ce qui attend votre enfant en 6^e et après, en termes de nouveaux enseignements, de préparation de l'orientation, et des diplômes et attestations délivrés au collège.

ENSEIGNEMENTS NOUVEAUX

6 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de commencer une 2^e langue en classe bilingue (voir page 8). - Possibilité d'intégrer une CHA (classe à horaires aménagés) (voir page 8). - Possibilité d'intégrer une SSS (section sportive scolaire) (voir page 8). - Accompagnement personnalisé.
5 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - LV2 (2^e langue vivante étrangère ou régionale). - Physique et chimie. - Possibilité de commencer le latin (enseignement facultatif).
4 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de commencer une langue vivante régionale (enseignement facultatif). - Possibilité d'intégrer une section européenne ou de langue orientale (selon les collèges).
3 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - 3^e préparatoire aux formations professionnelles (3^e prépa pro) : destinée aux élèves qui souhaitent découvrir les secteurs d'activité professionnelle. - Possibilité de commencer le grec ou le latin (enseignement facultatif au choix).

PRÉPARATION DE L'ORIENTATION

6 ^e		<p>Le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODEMP) permet aux collégiens (de la 6^e à la 3^e) et aux lycéens (de la 2^{de} à la terminale) d'accéder à une meilleure information pour choisir leur orientation et construire leur projet personnel et professionnel. Il leur proposera ainsi de travailler sur des projets collectifs (enquête journalistique, reportage, présentation d'une activité, d'une organisation, d'une entreprise... de la 6^e à la 3^e), sur un « temps d'individualisation progressif » (notamment, séquence d'observation étendue de la 4^e au 2^e trimestre de la 3^e, visites d'entreprises, création d'une micro-entreprise...), pour découvrir le monde économique et professionnel tout en développant l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre. Expérimenté dès janvier 2015 dans quelques établissements pilotes, le PIIODEMP sera généralisé à la rentrée 2015. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès du collège de votre enfant.</p>
5 ^e		
4 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - En 4^e SEGPA, 2 stages d'initiation professionnelle (1 semaine). 	
3 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du choix de poursuite d'études, entretien d'orientation... - Découverte professionnelle de 3 h (DP3) (enseignement facultatif) : s'articule avec la future mise en place du PIIODEMP (voir page 8), en apportant aux élèves une première connaissance des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social. - En 3^e SEGPA, 3 stages dont 2 obligatoires en entreprise (2 semaines chacun). 	

DIPLÔMES ET ATTESTATIONS

5 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - ASSR (attestation scolaire de sécurité routière) de 1^{er} niveau.
3 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - DNB (diplôme national du brevet). - CFG (certificat de formation générale). - B2i (brevet informatique et Internet). - ASSR (attestation scolaire de sécurité routière) de 2^e niveau. - PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) permettant d'obtenir par équivalence le BEPS (brevet européen des premiers secours).

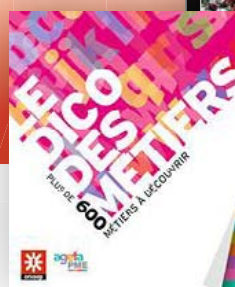
L'ONISEP : L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

**AU COURS DE SA SCOLARITÉ,
VOTRE ENFANT VA
PROGRESSIVEMENT CONSTRUIRE
UN PARCOURS D'ÉTUDES ET
UN PROJET PROFESSIONNEL.**
À CERTAINS MOMENTS CLÉS,
IL AURA À FORMULER DES VŒUX
D'ORIENTATION. TOUT AU LONG
DE CE PARCOURS INDIVIDUEL
D'INFORMATION, D'ORIENTATION
ET DE DÉCOUVERTE DU MONDE
ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNEL
(PIIODMEP), L'ONISEP (ORGANISME
PUBLIC RATTACHÉ AU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE) VOUS
DONNE DES REPÈRES ESSENTIELS.
**SON RÔLE EST DE VOUS
INFORMER SUR LES MÉTIERS,
LES ÉTUDES ET L'EMPLOI DANS
LES DIFFÉRENTS SECTEURS
PROFESSIONNELS.**



**L'ONISEP AIDE VOTRE
ENFANT À DÉVELOPPER SA
COMPÉTENCE À S'ORIENTER
TOUT AU LONG DE LA
SCOLARITÉ**

L'Onisep informe votre enfant, au collège, au lycée, dans l'enseignement supérieur et jusqu'à son accès à l'emploi. Il l'invite à découvrir les voies de formation, les diplômes, les métiers, les univers professionnels, le monde économique. Pour que vous puissiez choisir, en famille, certains enseignements, une série de bac, une spécialité, un cursus d'études post-bac... l'Onisep vous fournit les ressources les plus pertinentes. Il vous aide à faire le lien entre parcours de formation, débouchés en termes de métiers et insertion dans la vie professionnelle.



L'ONISEP VOUS INFORME VIA SES PUBLICATIONS ET SES SERVICES NUMÉRIQUES

→ Des Guides à chaque temps fort de la scolarité, « L'entrée en 6^e », « Après la 3^e », « Après le CAP », « Après la 2^{de} générale et technologique », « Après le bac »... permettent de vous repérer parmi les différentes voies de formation et de connaître l'offre de formation des établissements scolaires. Tous ces guides

sont en ligne sur www.onisep.fr. Certains d'entre eux sont distribués aux élèves au sein des établissements scolaires.

→ Des livres pour explorer les filières de formation et les secteurs professionnels. Des collections thématiques vous éclairent sur les parcours de formation (« Après le bac ES », « Les études d'art », « Les écoles d'ingénieurs »...) ou décryptent un secteur professionnel, ses métiers et les formations qui y conduisent (« Les métiers du sport », « Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration »...).

Ce sera moi
une série TV
pour découvrir
les métiers



Il y a eu pour chacun d'entre nous un métier dont nous rêvions enfant.

Vétérinaire, pompier/ère, pâtissier/ère, journaliste, danseur/se, professeur/e, coiffeur/se... nous aurions tous aimé vivre un moment dans la peau d'un/e de ces professionnels/les, ne serait-ce que « pour voir ». L'Onisep, la chaîne de télévision Gulli et Agefa PME offrent cette opportunité à des élèves âgés de 10 à 12 ans.

Chacune des émissions de la série « Ce sera moi », présente un/e jeune élève qui exprime une envie pour un métier. Encouragé/e par sa famille, l'élève teste son idée lors d'une journée en totale immersion chez un/e professionnel/le. C'est l'occasion de découvrir

tous les aspects du métier rêvé, d'avoir des réponses à ses questions et de se « frotter » à la réalité en accomplissant des activités. Entre éclats de rire et écoute attentive des consignes données par le/la professionnel/le, l'élève doit relever deux défis. Une expérience inoubliable dont les deux protagonistes font le bilan en fin de journée.

Un programme ludique et éducatif à regarder pour échanger en famille !

Les 13 émissions de la saison 1 sont rediffusées sur www.onisep.fr/ceseramoi avec des prolongements d'information sur les métiers traités. La saison 2 de « Ce sera moi » sera diffusée sur la chaîne Gulli à partir de janvier 2016.



L'ONISEP EST PRÉSENT DANS CHAQUE RÉGION



Téléchargez les Guides aux étapes clés de la scolarité. Consultez les informations de votre académie sur les formations, les métiers, les secteurs professionnels, l'apprentissage, les salons, les journées portes ouvertes des établissements scolaires.

LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DE L'ONISEP

Alsace www.onisep.fr/strasbourg
Aquitaine www.onisep.fr/bordeaux
Auvergne www.onisep.fr/clermont
Basse-Normandie www.onisep.fr/caen
Bourgogne www.onisep.fr/dijon
Bretagne www.onisep.fr/rennes
Centre www.onisep.fr/orleans-tours
Champagne-Ardenne www.onisep.fr/reims
Corse www.onisep.fr/corse
Franche-Comté www.onisep.fr/besancon
Guadeloupe www.onisep.fr/guadeloupe
Guyane www.onisep.fr/guyane
Haute-Normandie www.onisep.fr/rouen
Ile-de-France www.onisep.fr/ile-de-france
Languedoc-Roussillon www.onisep.fr/montpellier
La Réunion www.onisep.fr/reunion
Limousin www.onisep.fr/limoges
Lorraine www.onisep.fr/nancy-metz
Martinique www.onisep.fr/martinique
Midi-Pyrénées www.onisep.fr/toulouse
Nord-Pas-de-Calais www.onisep.fr/lille
Pays de la Loire www.onisep.fr/nantes
Picardie www.onisep.fr/amiens
Poitou-Charentes www.onisep.fr/poitiers
Provence-Alpes-Côte d'Azur
www.onisep.fr/aix-marseille et www.onisep.fr/nice
Rhône-Alpes www.onisep.fr/grenoble et
www.onisep.fr/lyon

Retrouvez les infos de votre région
sur www.onisep.fr

→ www.onisep.fr : un site Internet avec des espaces régionaux pour des informations de proximité

Votre enfant y trouvera une rubrique dédiée aux collégiens/nes avec toutes les informations utiles à sa scolarité, des zooms sur les métiers et les filières de formation. Pour vous, il existe une rubrique « Parents » et, plus précisément sur www.onisep.fr/parents_collégiens, vous découvrirez l'organisation des études au collège, le suivi de la scolarité, les temps forts de l'orientation...

Sur ce site, vous pourrez aussi chercher des formations, des diplômes, des établissements scolaires géolocalisés. Si votre enfant est en situation de handicap, consultez la rubrique « Handicap » qui traite des parcours de scolarité, des démarches à effectuer, des accompagnements possible, et qui référence les structures scolarisant les élèves handicapés. Rendez-vous aussi sur l'espace « Mes infos régionales » pour bénéficier des actualités et des informations spécifiques à votre académie et à votre région (filières de formation, métiers qui recrutent, salons...). Vous y retrouverez tous les Guides de l'Onisep.



L'ONISEP VOUS PROPOSE UNE AIDE PERSONNALISÉE

Les conseillers/ères en ligne de www.monorientationenligne.fr, un service gratuit d'information pour l'orientation, sont à votre écoute. Vous pouvez leur poser vos questions sur les filières de formation, les métiers, l'orientation, par mél, tchat ou téléphone. Vous avez également accès à une « foire aux questions » qui apporte des réponses aux interrogations les plus fréquentes des internautes. Ce service est également disponible sur mobile et tablette.



« MON ORIENTATION AUGMENTÉE » : UNE EXPLORATION INÉDITE DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS

Pour les collégien/nes, l'Onisep a conçu une application intelligente et interactive d'aide à l'orientation, Mon orientation augmentée (MOA), qui sera accessible dès l'année scolaire 2015-2016.

Grâce à MOA, les élèves vont explorer des univers (informatique, électronique, automobile, communication, santé, commerce, art...) et se projeter dans l'avenir. Disponible sur mobile, tablette et ordinateur, cette application facilite la découverte des formations, des métiers et du monde économique.

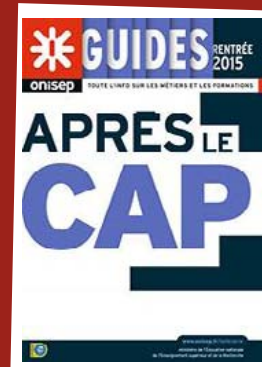
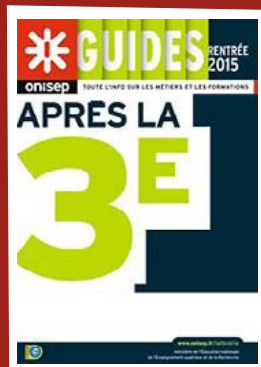
MOA identifie le profil de chaque élève avec son accord et lui propose des informations personnalisées, en prenant en compte ses questionnements et ses centres d'intérêt. MOA accompagne ainsi les jeunes dans la construction progressive de leur parcours de formation et de leur projet professionnel.

Sur un mode ludique, MOA permet l'interaction avec ses utilisateurs grâce à un « double » numérique choisi par chaque élève parmi plusieurs personnages. Ce double numérique aide les élèves à cheminer dans l'application. Il part à la découverte d'univers (secteurs professionnels avec leurs métiers, formations, établissements scolaires), trouve des pistes, cherche des renseignements et fait des recommandations. Il peut intervenir à tout moment pour envoyer des alertes ou des informations à l'élève : journées portes ouvertes des établissements scolaires, salons, calendrier de l'orientation... L'élève enrichit ainsi en permanence sa connaissance des formations et des métiers.



En ligne sur onisep.fr

TÉLÉCHARGEZ NOS GUIDES AUX ÉTAPES CLÉS DE LA SCOLARITÉ



TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

UHU prend l'initiative pour un monde plus durable.

La qualité de la colle UHU dans un emballage plus respectueux de l'environnement.



46%
d'émissions
de CO₂
en moins**

**SANS
SOLVANT**

UHU® 

UHU - colle tout sur tout.

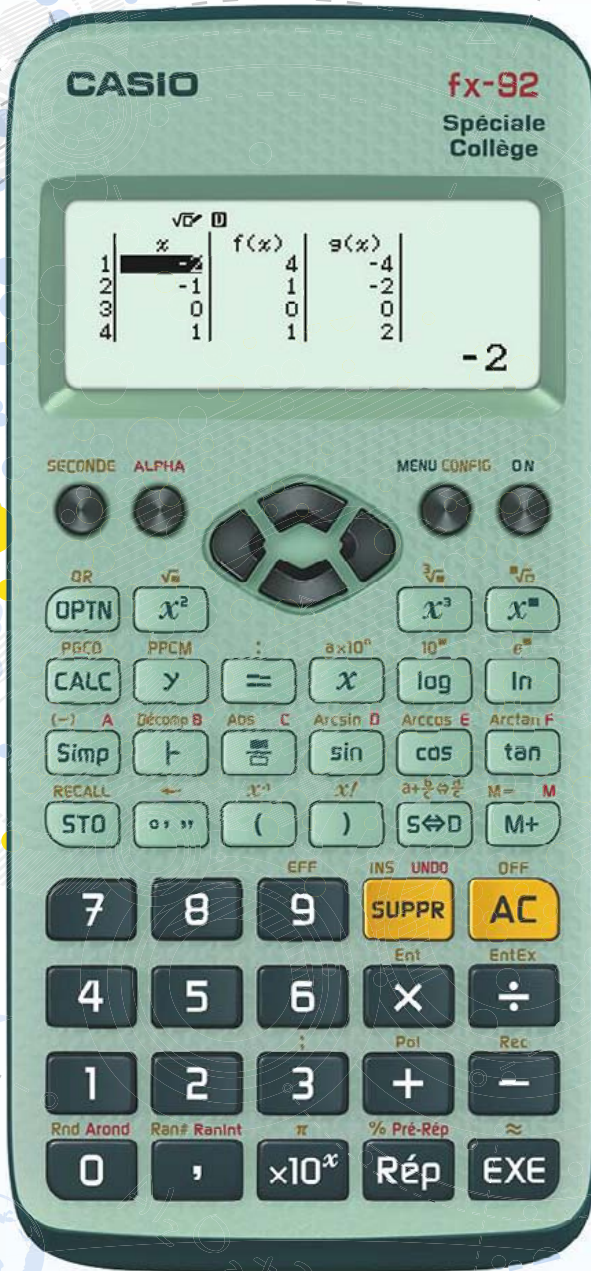
*Étude réalisée en ligne sur une présélection de produits nouveaux de marques nationales vendus en France. Étude administrée par Nielsen en octobre 2014 avec 10.000 répondants effectifs, représentatifs de la population française âgée de 15 ans et plus. www.produitsdelannee.com

**En comparaison avec le UHU stic original et la UHU twist & Glue sur son cycle de vie (calculé par Denkstatt/Vienna, Avril 2013 et Juin 2014).

En route vers le brevet !

CASIO rembourse
3€
sur l'achat de votre calculatrice
fx-92 Spéciale Collège
à la rentrée**

fx-92 Spéciale Collège



Génération de codes QR
pour visualiser le tableau
de valeurs et le graphique
associés sur un smartphone
ou une tablette

Écran LCD
haute
résolution

Écriture
naturelle
en 2D

N°1
au
collège*

Division
euclidienne,
calcul avec
des fractions

Statistiques
à 1 et 2
variables

* 73,1 % de parts de marché valeur (Source GfK Panelmarket calculatrices scientifiques, janvier à décembre 2014)
** Voir modalités sur <http://www.casio-europe.com/fr/sc/>

La nouvelle fx-92 Spéciale Collège est conforme aux programmes scolaires du ministère de l'Éducation nationale.

CASIO
www.casio.fr